

LE MANÈGE MILITAIRE : UN NOUVEAU SOUFFLE, AU COEUR DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUEBEC
Direction de l'aménagement et de l'architecture
19 mai 2009

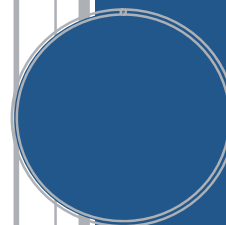


TABLE DES MATIERES

1. La mise en contexte	2
2. Les enjeux	2
Le bâtiment : son architecture	3
Le bâtiment : les usages potentiels	3
Le champ de parade et son rôle dans la dynamique urbaine	3
3. Un ensemble patrimonial et architectural exceptionnel.....	4
4. Le site, sa position dans la ville	6
Le champ de parade : une place publique à fort potentiel	6
5. Une vision d'avenir : des recommandations.....	7

1. LA MISE EN CONTEXTE

Depuis le regrettable incendie du Manège militaire de la Grande Allée, en avril 2008, tant la population que les acteurs des milieux politiques et culturels ont déploré la destruction partielle de l'un des édifices les plus remarquables de Québec. Cet édifice constitue un point de repère reconnu et apprécié sur la colline Parlementaire ; il fait partie prenante de la mémoire collective.

L'attachement de la population à ce morceau du tissu urbain de la colline Parlementaire est tel que les propositions de projet de remplacement, et plus particulièrement de conversion de l'immeuble, foisonnent de partout. La passion du lieu anime les débats et apporte des suggestions des plus diverses, soit de la destruction à la reconstruction identique du bâtiment à la conversion du lieu militaire à des fins multifonctionnelles, pouvant combiner un centre de conférences, des activités publiques diverses ou encore un lieu d'accueil et d'information touristique. Le site dans son sens large, incluant le champ de parade, suscite, quant à lui, un désir collectif presque généralisé, soit de confirmer la vocation du terrain en front du manège à des fins d'animation publique et de place publique. La signature architecturale de type château et la valeur patrimoniale et symbolique du lieu ont favorisé une appropriation populaire tant dans l'imaginaire que par la fréquentation du secteur.

Dans un contexte où l'ensemble du site inspire et interpelle la mémoire collective, il est essentiel de s'entendre sur le projet de remplacement de manière à ce qu'il corresponde le plus possible aux intérêts d'une partie importante de la population.

La Commission de la capitale nationale du Québec, de par son mandat, se sent particulièrement concernée par le devenir de cet ensemble architectural situé sur la colline Parlementaire, car elle se doit de veiller à l'aménagement, à la promotion et à la mise en valeur de la capitale nationale, en tant que lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec.

Le Manège militaire, de par sa position stratégique entre les plaines d'Abraham et la Grande Allée et son rôle historique et symbolique de lieu d'exercice militaire, représente dans la mémoire collective un bâtiment de référence, un repère dans la trame urbaine de la ville de Québec. Outre ces considérations, la valeur architecturale et urbanistique de cet ensemble patrimonial témoigne également de l'intérêt de protéger cet héritage et de le faire revivre.

2. LES ENJEUX

Force est de constater que l'incendie du manège fut un événement bien malheureux dans l'histoire du développement de la ville, mais, aujourd'hui, il offre l'opportunité de revisiter l'avenir du site et de l'inscrire davantage en lien avec la Grande Allée et l'ensemble des activités qui ont cours sur la colline Parlementaire.

Selon nous, toute analyse du dossier du Manège militaire de Québec doit tenir compte des trois dimensions fondamentales suivantes : la vocation de l'immeuble, son importance historique et architecturale ainsi que le rôle du site constitué du bâtiment et de son champ de parade dans l'aménagement urbain de la Grande Allée et de la colline Parlementaire en général.

Mais quels sont les enjeux et les questions qui se posent pour le bâtiment, tant pour sa reconstruction que pour sa vocation et l'avenir du champ de parade? Une synthèse des principales options se détaille comme suit :

Le bâtiment : son architecture

- ⊙ Reconstruire le bâtiment à l'identique.
- ⊙ Reconstruire la façade à l'identique tout en y intégrant les éléments originaux toujours en place et en recréant la volumétrie de l'immeuble incendié, puis développer une signature plus contemporaine pour la partie arrière compte tenu que cette dernière est de moindre intérêt architectural (sa reconstruction permet de prévoir une meilleure utilisation de la surface potentielle qu'offre le volume du bâtiment).
- ⊙ Raser le site et reconstruire un bâtiment contemporain.

Le bâtiment : les usages potentiels

- ⊙ Favoriser uniquement le retour de la milice militaire dans le bâtiment.
- ⊙ Favoriser une occupation multifonctionnelle du lieu.
 - Autoriser les usages multifonctionnels, publics, de centre de conférences et de centre culturel ;
 - Utiliser le site à des fins d'animation urbaine par l'installation d'une scène à l'arrière du bâtiment. (La régie technique pourrait être localisée à l'intérieur du bâtiment).
 - Utiliser le bâtiment à des fins d'accueil touristique;
 - Permettre les fonctions complémentaires du type café-terrasse en lien avec la place publique de manière à participer à l'animation de celle-ci à l'année longue.
 - Favoriser une mixité entre les usages multifonctionnels dont certaines fonctions militaires (par exemple, un musée).

Le champ de parade et son rôle dans la dynamique urbaine

- ⊙ Maintenir la vocation de champ de parade.
- ⊙ Aménager le champ de parade en espace public qui s'inscrit en continuité avec la Grande Allée.
- ⊙ Ajouter de chaque côté du manège des axes piétonniers qui permettraient une meilleure perméabilité entre les plaines et la Grande Allée.
- ⊙ Transformer l'espace intraverti du lieu en un espace public ouvert.

- ⊙ Établir une complémentarité entre le champ de parade et les nouvelles vocations du manège.
- ⊙ Encourager l'utilisation publique du rez-de-chaussée du bâtiment de manière à contribuer à la définition et à l'animation de la place.
- ⊙ Maintenir la richesse visuelle du lieu en front de la Grande Allée.
- ⊙ Repenser l'aménagement de la place George-V et du parc de la Francophonie, selon un concept unifié et cohérent, en privilégiant l'aménagement d'une vaste place publique intégrant les monuments militaires existants du côté sud de la Grande Allée et d'un espace vert du côté nord.

Depuis son inauguration à la fin du 19^e siècle, le manège a servi de façon continue aux fins de la milice canadienne. La décision de maintenir cette vocation dans l'immeuble demeure la responsabilité des Forces armées canadiennes qui sauront sans aucun doute exercer un choix éclairé à ce sujet.

Cependant, une évaluation de la force du lieu, du contexte géographique et stratégique de l'ensemble du site nous indique qu'il faut renforcer le caractère civique du manège et en favoriser une utilisation polyvalente et variée, et ce, peu importe la décision qui sera prise pour l'avenir du manège.

Un retour historique sur l'origine du lieu et de son rôle dans la composition urbaine nous permet d'élaborer une approche qui, selon nous, devrait bonifier les lieux d'accueil publics tant intérieurs qu'extérieurs sur la colline Parlementaire.

3. UN ENSEMBLE PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL

Construit entre 1884 et 1887, à des fins militaires, le bâtiment comprenait des salles d'exercices, une salle de tir, des bureaux, des classes, un musée, des magasins et des carrés des officiers (*mess*). La grande salle d'exercice occupait à elle seule 2 216 m².

Outre cette vocation militaire bien précise, très tôt dans l'histoire, cet ensemble architectural et urbain est associé à la vie sociale de la capitale et devient un centre de vie. Dès 1887, il accueille l'Exposition provinciale de Québec, des expositions horticoles, un salon du livre, des concerts classiques. Des bals très courus y avaient lieu et, chaque 14 juillet, on y fêtait la fête nationale de la France. En fait, dès les années vingt, le manège fait office de centre des congrès.

Plus récemment, en 1983, le Carnaval de Québec a occupé les lieux en raison de la pluie qui menaçait le palais de glace. Depuis 1999, le Festival international de musique militaire y tenait plusieurs spectacles. Enfin, plusieurs événements devaient s'y dérouler dans le cadre des fêtes commémorant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

L'intérêt architectural du Manège militaire tient de sa coupure avec les courants en vogue à Québec au 19^e siècle, notamment celui du palladianisme anglais qui influença la construction de bâtiments tel le Morrin Center.

Lorsque l'architecte Eugène-Étienne Taché conçut les plans du bâtiment en 1883, il s'inspira de références médiévales tout en conservant un idéal classique français par l'application d'une facture rigoureusement symétrique.

C'est ce mariage d'influence qui confère au bâtiment une identité unique dans le paysage de la ville, particulièrement bien harmonisé avec d'autres ensembles qu'il côtoie et auxquels il est apparenté, dont l'hôtel du Parlement et la porte Saint-Louis. Cette reconnaissance architecturale a été confirmée en 1987 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en raison de sa qualité de précurseur du style château au Canada, en lui attribuant le titre de « bâtiment d'importance architecturale nationale ».

Lors de l'incendie du 4 avril 2008, les éléments architecturaux les plus significatifs ont été relativement épargnés. C'est le cas notamment du portique monumental et de ses deux immenses colonnes en poivrière. Une reconstruction intégrant ces éléments représenterait moins une imitation du passé qu'une façon de conserver la façade en la restaurant dans son contexte original.

De plus, la reconstruction de l'enveloppe externe du bâtiment, selon les plans d'origine, n'interdit en rien un réaménagement de l'intérieur du bâtiment selon les standards modernes et les besoins inhérents à la vocation du lieu qui sera retenue.

Enfin, cette intégration de la façade à une nouvelle construction peut être l'occasion de revoir l'impact visuel de l'arrière du bâtiment donnant sur le parc des Champs-de-Bataille, car, à l'origine de la conception du manège, les plaines d'Abraham représentaient un vaste champ non aménagé. C'est ainsi que l'architecte Eugène-Étienne Taché a concentré ses efforts particulièrement sur la façade avant du bâtiment.

Une reconstruction composée d'une portion importante de l'enveloppe initiale et de la volumétrie d'origine permettrait également une occupation plus dense du bâtiment et mieux structurée en fonction d'usages multifonctionnels. Il est facilement envisageable de combiner à titre indicatif un centre de conférences avec des cafés-terrasses et des kiosques d'informations, ce qui faciliterait la participation de la vie du bâtiment à celle de la place publique. Les fonctions publiques ouvertes sur l'extérieur, tant du côté de la place George-V que des plaines, confèreraient au lieu un rôle de pivot, de porte d'entrée qui ouvrirait sur un réseau public enviable structuré tant par une place minérale que par des espaces verts.

4. LE SITE, SA POSITION DANS LA VILLE

Dès son origine, le Manège militaire occupe un site de choix, à proximité des fortifications et des plaines, quelque peu en retrait de l'axe Grande Allée. À cette époque, ce secteur est considéré en périphérie de la ville et offre l'opportunité à des propriétaires fortunés de s'installer de part et d'autre de la Grande Allée.

Le défi d'alors était de concilier la conservation des fortifications avec un programme d'embellissement urbain. C'est dans ce contexte du « City Beautiful Movement » que la Grande Allée confirme son caractère prestigieux. Au fil du temps, on y retrouve l'hôtel du Parlement, des maisons en terrasses et le Manège militaire, dont la qualité architecturale et la densité du développement de ces ensembles indiquent l'intérêt de tirer profit de la localisation avantageuse de l'axe Grande Allée.

En 1960, avec le réaménagement de la colline Parlementaire, tout l'environnement qui ceinture le Manège militaire subit une mutation profonde. Le manège et le champ de parade résistent au temps et demeurent imperturbables dans un secteur qui ne sera plus considéré en périphérie de la ville, mais bien comme une entité de la colline Parlementaire et du centre-ville. Le manège se trouve à changer de position dans la dynamique urbaine.

Aussi, malgré l'histoire qui a souvent démontré que les garnisons cherchaient davantage à se localiser en périphérie des villes, le Manège militaire, quant à lui, a résisté au temps et à l'envahissement des fonctions urbaines qui ont sans cesse été densifiées.

L'évolution de la ville confère donc aujourd'hui davantage une vocation touristique et administrative à l'environnement immédiat du site du manège.

De plus, le champ de parade, qui dès son aménagement servait à la tenue d'événements, est de plus en plus désiré comme réponse à la problématique du manque de places publiques de grandes surfaces pour des événements grand public.

Le champ de parade : une place publique à fort potentiel

La reconstruction et la définition de nouvelles fonctions pour le Manège militaire offrent également l'opportunité de se questionner sur la vocation future du champ de parade.

Le rôle de la place George-V a toujours été étroitement lié à la vocation du Manège militaire. D'ailleurs, à l'origine, une voie centrale permettait d'accéder directement au Manège militaire. Bien que plusieurs bâtiments ceinturent la place, il n'en demeure pas moins qu'il y a absence de transparence et d'interactions entre les fonctions urbaines du rez-de-chaussée des immeubles environnant et l'espace public. Les usages actuels sont beaucoup trop intravertis, sans lien avec la place George-V.

Ainsi, le champ de parade, par son contexte historique et son emplacement privilégié, répond naturellement au besoin de créer une nouvelle place publique. À l'heure actuelle, seule la place D'Youville joue ce rôle à proximité de la colline Parlementaire.

Cette nouvelle place publique pourrait répondre aux principes qui ont toujours guidé l'aménagement des places à travers le monde, que ce soit par :

- l'évocation de la mémoire collective du lieu ;
- l'accessibilité du site à l'année longue pour une multitude de groupes ;
- la polyvalence du lieu ;
- l'animation variée ;
- l'interaction entre les fonctions des bâtiments qui ceignent le lieu ;
- le lien entre la dimension du lieu et l'échelle humaine.

5. UNE VISION D'AVENIR : DES RECOMMANDATIONS

En raison de la localisation stratégique du site du Manège militaire et de son champ de parade au cœur de la colline Parlementaire et du centre-ville de Québec, dans un secteur fortement concentré et fréquenté par les visiteurs, les travailleurs et les résidents de la ville, la Commission de la capitale nationale du Québec préconise :

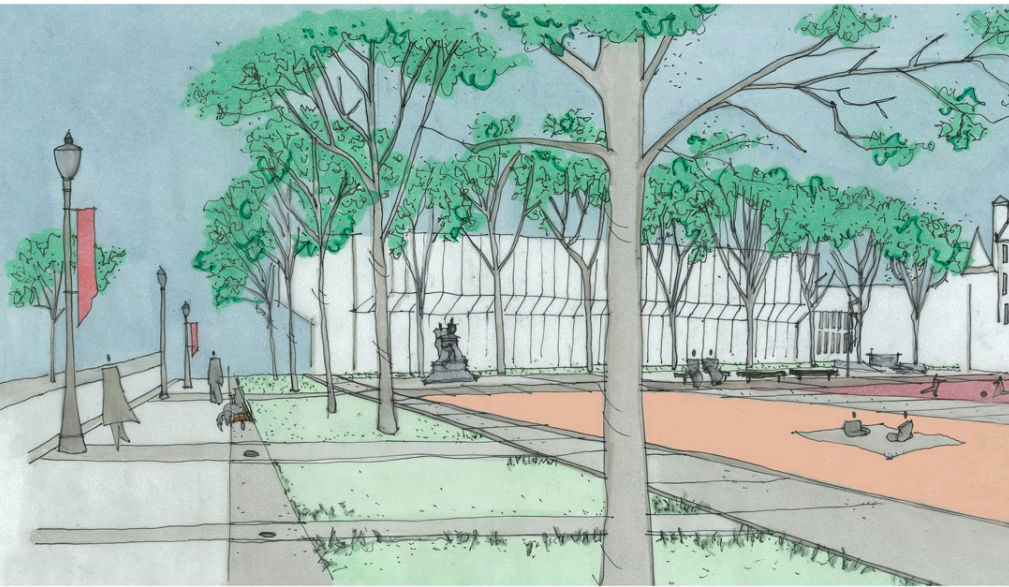
- a) La reconstruction du Manège militaire à des fins civiques en y aménageant des espaces à usages multifonctionnels pouvant comprendre, à titre indicatif, des salles de réunions, de conférences, d'expositions, des cafés-terrasses ainsi qu'un musée. Des activités militaires pourraient être combinées à cette ouverture aux usages multifonctionnels.
- b) De plus, considérant la valeur de l'œuvre de l'architecte Eugène-Étienne Taché, lequel a le plus marqué le paysage de Québec au 19^e siècle avec des édifices comme l'hôtel du Parlement, l'ancien palais de justice et la maison du gardien au parc du Bois-de-Coulonge, il est indéniable que, de manière générale, l'appropriation identitaire du manège dans sa facture architecturale d'origine fait partie de la mémoire collective. Ainsi, la Commission propose :
 - de reconstruire à l'identique la façade avant du Manège militaire en y conservant les éléments originaux toujours en place et en recréant la volumétrie de l'immeuble incendié ;
 - d'inscrire la partie arrière de l'immeuble, d'intérêt architectural moindre, dans une facture plus contemporaine qui tiendrait compte de son interaction avec le parc des Champs-de-Bataille et les fonctions désirées dans l'immeuble. L'architecture arrière devrait permettre une plus grande transparence et interaction avec les plaines ;

- quant au volume architectural, de permettre une occupation optimale du lieu tant pour y tenir des activités publiques, civiques que pour y loger un centre de conférences.
- c) De par sa localisation entre le parc des Champs-de-Bataille et la Grande Allée, la Commission est d'avis que les liens piétonniers et visuels doivent être bonifiés de manière significative.
- d) La Commission de la capitale nationale du Québec mise encore plus sur la redéfinition de la place publique George-V par un aménagement d'une place publique exemplaire qui répondrait à la volonté d'inscrire les fonctions urbaines qui la ceinturent en interaction avec les événements qui s'y dérouleraient. Ainsi, une place publique recouverte d'une surface en dure (poussière de pierre ou dallage) bien composée, comprenant des perspectives et des points de repère, créerait une place des événements forte et bien ancrée dans la composition urbaine.

Cette place des événements sur le champ de parade s'inscrirait dès lors en continuité avec la Grande Allée et consoliderait un réseau public fort entre les plaines, la place George-V et le parc de la Francophonie dont la Commission est propriétaire. De plus, afin de conserver la mémoire du lieu, les trois monuments commémoratifs en lien avec la fonction militaire devraient être conservés sur la place George-V tout en optimisant de nouvelles implantations.

L'appropriation d'un tel site par la population constitue pour celle-ci une reconnaissance de l'importance du rôle militaire qu'a déjà joué la ville, ainsi que de la cohabitation harmonieuse qu'ont pu vivre les citoyens de Québec et les militaires sur la colline Parlementaire.

Enfin, ces nouveaux aménagements permettraient à tous les acteurs en présence, soit les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la Ville de Québec, d'unir leurs efforts pour doter Québec d'un espace civique d'une grande qualité au cœur de la capitale. C'est une opportunité qu'on ne peut se permettre de laisser passer.

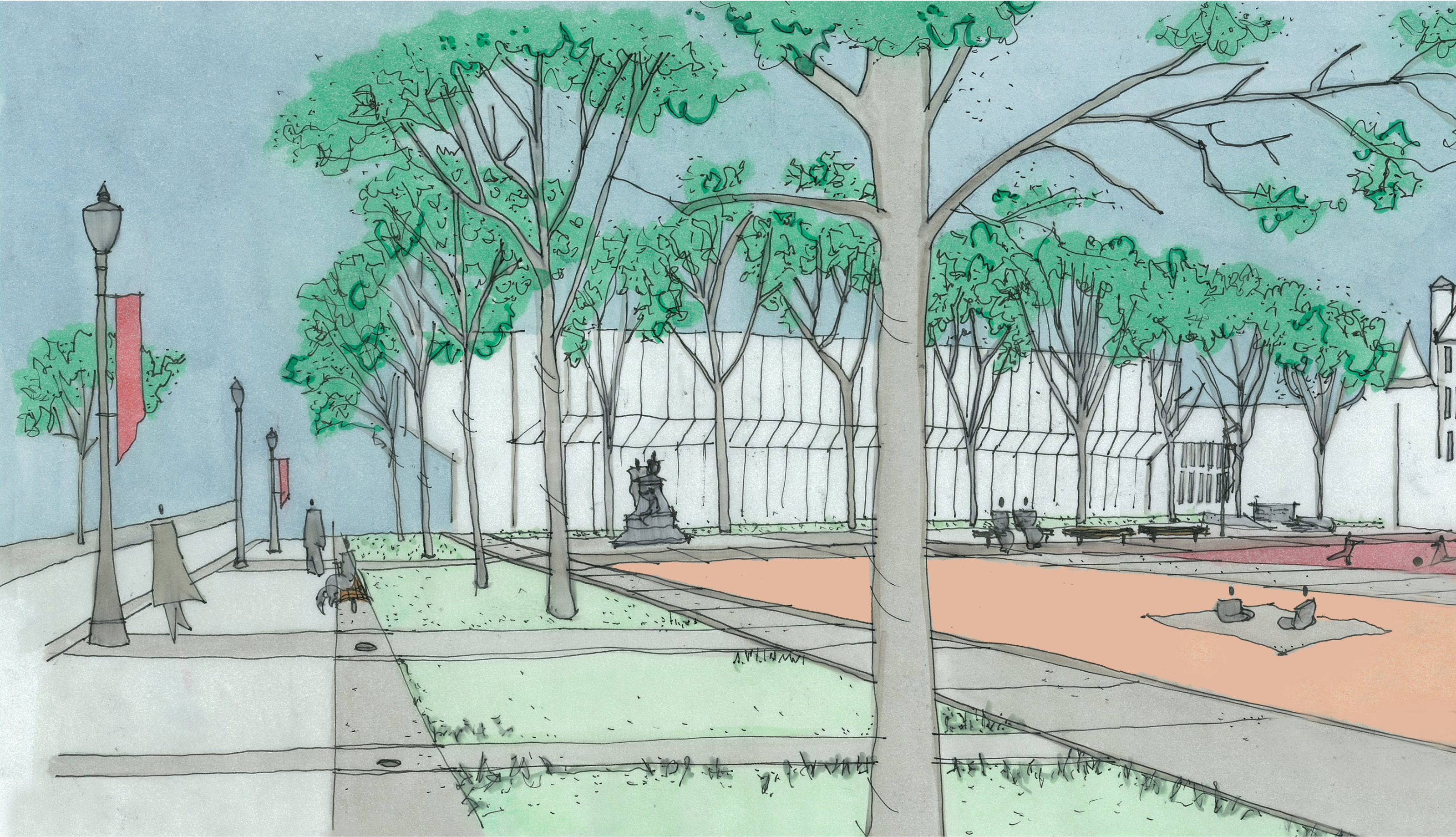


CRÉDITS:

CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE
ILLUSTRATION :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GEORGE-V
PHOTOS ET ESQUISSES
MAI 2009



CRÉDITS:

CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE
ILLUSTRATION :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GEORGE-V

PERSPECTIVE

MAI 2009

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec



CRÉDITS:

CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE
ILLUSTRATION :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GEORGE-V

PERSPECTIVE

MAI 2009

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec



CRÉDITS:

CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE
ILLUSTRATION :
MÓNICA BITTENCOURT MACHADO, ARCHITECTE PAYSAGISTE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ARCHITECTURE

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GEORGE-V

PERSPECTIVE

MAI 2009

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec